



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 19366

Texte de la question

M. Pascal Deguilhem attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la mise en place d'une journée nationale de la résistance. L'ANACR, association pluraliste, regroupe encore aujourd'hui, des anciennes résistantes et anciens résistants originaires de tous les mouvements, maquis et réseaux ainsi que des Français libres, ayant à leurs côtés des « ami(e)s de la résistance » attachés à faire vivre le souvenir de la résistance et de ses idéaux. Le devoir de mémoire reste à parachever en rendant aussi hommage de manière spécifique à celles et ceux qui, sur le sol national occupé, ont au péril de leur vie et de la sécurité des leurs, mené le combat contre l'occupant et ses complices, contribuant à leur défaite finale après avoir pris une part importante à la libération de notre pays. C'est pourquoi ils demandent que le 27 mai, date anniversaire de la création le 27 mai 1943, sous la présidence de Jean Moulin, du Conseil national de la résistance (CNR), unifiant ainsi toutes les forces de la résistance, devienne journée nationale de la résistance, moment privilégié chaque année de la transmission de ses valeurs aux jeunes générations. Très attaché aux valeurs que défend cette association, il le remercie de bien vouloir lui donner son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants souhaite tout d'abord rappeler à l'honorable parlementaire que la transmission de la mémoire de la Résistance est un des axes majeurs de la politique de la mémoire qu'il entend conduire. Il est, en effet, important que le message de courage et de civisme légué par le général de Gaulle et par la Résistance soit conservé, puis connu et compris des jeunes générations. Il s'agit d'un impératif républicain auquel le Gouvernement entend veiller tout particulièrement, en poursuivant ou en engageant plusieurs actions en ce sens. Le soutien apporté aux fondations de mémoire (fondation de la Résistance, fondation de la France libre, fondation de la mémoire de la déportation, fondation Charles de Gaulle, fondation pour la mémoire de la Shoah) est une des illustrations importantes de cette volonté. De nombreuses initiatives tournées directement vers les jeunes sont également entreprises. Dans ce cadre, lors de la réunion du haut conseil de la mémoire combattante du 18 novembre 2005, le Président de la République a approuvé l'institution d'une journée nationale le 18 juin. Ainsi, le décret n° 2006-313 du 10 mars 2006 a institué le 18 juin de chaque année une journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi. Par ailleurs, le secrétaire d'État souligne l'ampleur donnée à la commémoration des événements qui ont conduit à la libération de la France et à la victoire sur le nazisme. À chaque occasion, un hommage solennel a été rendu au général de Gaulle, aux Français libres, aux résistants de l'intérieur, afin de manifester la reconnaissance de la nation et de transmettre leur message aux jeunes générations. Il n'apparaît donc pas opportun d'instituer une nouvelle journée de commémoration portant sur cette période. Le rôle éminent du Conseil national de la résistance est bien évidemment présent dans tous les esprits à l'occasion des manifestations existantes, dont le secrétaire d'État ne souhaiterait pas que la portée soit amoindrie du fait d'une multiplication des cérémonies mémorielles. Enfin, le secrétaire d'État tient à informer l'honorable parlementaire qu'il a été procédé à l'installation d'une commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques présidée par M. André Kaspi, professeur émérite à l'université Paris-I. Cette

instance, créée par arrêté du 12 décembre 2007, est chargée de réfléchir aux voies du renouveau pour les cérémonies commémoratives, afin d'empêcher qu'elles ne souffrent, à terme, d'un trop grand désintérêt. Le dépôt de son rapport est prévu pour le mois de juin 2008.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Deguilhem](#)

Circonscription : Dordogne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19366

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2008, page 2507

Réponse publiée le : 10 juin 2008, page 4900